



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 MARS 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

***Commune d'Andilly***

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage** : 28 MARS 2024

**OBJET** : AVENANT N°3 RELATIF AU LOT 09 « MENUISERIES INTERIEURES » DU MARCHE DE TRAVAUX  
POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE CUVAT

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 074-247400112-20240326-DEL\_2024\_18-DE

2024-18 - COMMANDE PUBLIQUE/ AVENANT N°3 RELATIF AU LOT 09 « MENUISERIES INTERIEURES » DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE CUVAT

## **A**VENANT N°3 RELATIF AU LOT 09 « MENUISERIES INTERIEURES » DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE CUVAT

Vu l'exposé de M. Pierre Gal, Vice-Président en charge des bâtiments et du patrimoine ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en tant que maître d'ouvrage unique pour son compte et celui de la Commune de Cuvat, a conclu des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et à l'agrandissement du groupe scolaire de la Commune ainsi qu'à la création d'une cantine-garderie.

Il rappelle que le lot n°9 « Menuiseries intérieures » a été attribué à l'entreprise BOUVIER FRERES pour un montant hors taxes de 234 243,20 euros.

Monsieur le Vice-Président indique que cette modification concerne des ajouts de plinthe et l'habillage de la tuyauterie. Cette modification répond également à la nécessité de réaliser une séparation coupe feu entre l'école et les appartements.

Par conséquent, il indique qu'il est nécessaire de procéder à la conclusion de ce troisième avenant en plus-value pour un montant de 11 923,48 euros HT, représentant ainsi une évolution du montant global initial du lot de 6,96%.

Il précise que cette somme est à la charge de la CCPC.

Le projet d'avenant ci-dessus exposé est joint à la présente délibération.

Monsieur le Vice-Président invite donc le Conseil à examiner ce dossier.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, votée à l'unanimité**

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°3 au lot 9 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de l'école de CUVAT

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILOD

Acte certifié exécutoire le : 28 MARS 2024

Le Président  
Xavier BRAND





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

SLO

ID : 074-247400112-20240326-DEL\_2024\_18-DE

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N°3

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Communauté de Commune du Pays de Cruseilles  
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BRAND  
268, route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
SIRET : 247 400 112 00063

**B - Identification du titulaire du marché public**

SARL BOUVIER FRERES  
945 route de Verlioz  
74150 VALLIERES SUR FIER  
SIRET : 326 620 309 00012

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire et de création d'une cantine garderie sur la commune de CUVAT – LOT 9 – Menuiseries intérieures

■ Date de la notification du marché public : 8 février 2021

■ Durée d'exécution du marché public : 18,5 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 234 243,20 euros
- Montant TTC : 281 091,84 euros

■ Montant avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 161,50 euros
- Montant TTC : 2 593,80 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 0.92%

Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 226,54 euros

- Montant TTC : 2 671 ,85 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 0.94%

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240326-DEL\_2024\_18-DE

S'LO

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Ajout de plinthe bois et habillage de tuyauterie
- Modifications due à la nouvelle séparation coupe-feu entre l'école et les appartements

Cet avenant est à la charge de la CCPC.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant n°3 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 11 923,48 euros
- Montant TTC : 14 308,18 euros
- % d'écart cumulé : 6,96%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 250 554,72 euros
- Montant TTC : 300 665,66 euros



**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

A CRUSEILLES, le .....

Signature

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)